

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.056**Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023

Président de séance : M. Patrick SILLARD

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Budget Cimetière - Adoption du compte administratif 2022

Monsieur Patrick SILLARD, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du compte administratif du budget annexe Cimetière, qui font apparaître un déficit d'investissement de 2 613,92 euros et un excédent de fonctionnement de 8 493,32 euros.

Le résultat global de clôture 2022 intègre le résultat reporté de 2021.

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2022	0,00 €
Dépenses réalisées en 2022	2 613,92 €
Résultat 2022 (1)	-2 613,92 €
Résultat antérieur 2021(2)	43 382,54 €
Résultat Global de Clôture (1+2)	40 768,62 €

2023.056**FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées en 2022	8 493,32 €
Dépenses réalisées en 2022	0,00 €
Résultat 2022 (1)	8 493,32 €
Résultat antérieur 2021 (2)	-2,73 €
Résultat de clôture 2022 (1+2)	8 490,59 €

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de M. Patrick SILLARD,
après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Cimetière.

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Cimetière est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023
Le Président de séance
Patrick SILLARD



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.